



FranceAgriMer

>ÉDITION février 2011

Variétés de blé tendre

Récolte 2011



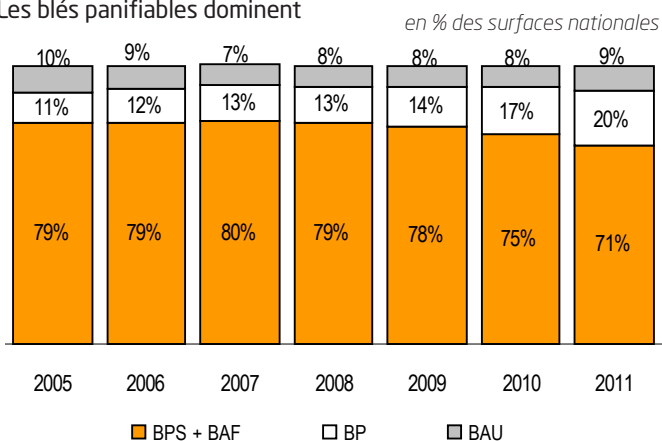
Les blés panifiables dominent avec 91 % des surfaces en blé tendre. Le paysage variétal reste assez stable par rapport à 2010, avec le maintien des deux variétés de tête, Apache et Premio ; le mouvement de diversification variétale semble se stabiliser. Ce sont les résultats obtenus à partir d'une enquête par sondage réalisée durant les mois de décembre 2010 et janvier 2011 auprès de 5 000 producteurs de blé tendre.

BLÉS PANIFIABLES MAJORITAIRES

> Les blés supérieurs dominent

Les surfaces en blé tendre destinées à la panification dominent et particulièrement les blés panifiables supérieurs et les blés améliorants qui couvrent 71 % des surfaces. Cette domination se fait au détriment des blés pour autres usages, c'est-à-dire les blés fourragers et les blés biscuitiers, qui représentent 9 % des emblavements.

Les blés panifiables dominent



Source : FranceAgriMer

BAF : blé améliorant ou de force
 BPS : blé panifiable supérieur
 BP : blé panifiable (anciennement BPC)
 BAU : blé pour autres usages

> Maintien du duo de tête

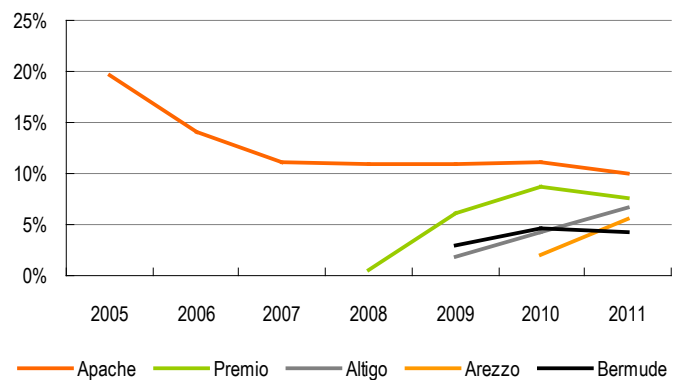
Apache reste la première variété malgré une légère baisse (-1 point) ; elle se situe devant Premio qui précède respectivement Altigo et Arezzo : cette dernière variété progresse de façon soutenue jusqu'à la quatrième position. Bermude est en repli jusqu'à la cinquième place. Caphorn diminue encore (-2 points) passant de la cinquième place en 2010 à la dixième place en 2011.

> Diversité variétale

Les dix variétés les plus semées couvrent 48 % des surfaces en 2011 au lieu de 62 % en 2005 ; cependant la tendance à la di-

Évolution des cinq premières variétés

en % des surfaces nationales



Source : FranceAgriMer

versification variétale observée précédemment semble marquer le pas en 2011. Les variétés récentes comme Altigo (2007) et surtout Arezzo (2008) connaissent une bonne progression. De même Bermude, variété de 2007, se place dans le top cinq. En revanche, la variété déjà ancienne Caphorn (2001) perd encore du terrain. On note le fort déclin de Soissons (1988), qui recule à la 21^e place avec 1 % des surfaces après avoir dominé puis longtemps résisté.

Les dix premières variétés

Variétés	Année d'inscription	% des surfaces nationales	Surfaces cumulées
Apache	1998	10,1%	10,1%
Premio	2007	7,6%	17,7%
Altigo	2007	6,7%	24,4%
Arezzo	2008	5,6%	30,0%
Bermude	2007	4,3%	34,3%
Alixan	2005	2,9%	37,3%
Euclide	2007	2,9%	40,1%
Expert	2008	2,7%	42,8%
Koreli	2006	2,7%	45,6%
Caphorn	2001	2,5%	48,1%
Autres variétés		51,9%	100%

Source : FranceAgriMer



Les dix premières variétés sont des blés panifiables et parmi celles-ci, huit sont des blés panifiables supérieurs ; six des dix premières variétés sont recommandées par la meunerie. Les variétés recommandées par la meunerie pour la panification et pour l'amélioration des farines couvrent 44 % des surfaces nationales ; les variétés mises en observation par la meunerie couvrent 3 % des surfaces nationales ; à ceci s'ajoutent 13 % de surfaces nationales couvertes par des variétés qui peuvent être utilisées en mélange par la meunerie.

Classification des dix premières variétés

Variétés	Avis meunerie	Classe technologique Arvalis	Risque global fusariose * ARVALIS/GEVES
Apache	recommandé	BPS	7
Premio	recommandé	BPS	(5)
Atigo		BP	(5)
Arezzo	recommandé	BPS	(5,5)
Bermude	recommandé	BPS	(4)
Alixan	recommandé	BPS	nd
Euclide	observation	BPS	(5)
Expert		BP	(3)
Koreli	blé panifiable	BPS	nd
Caphorn	recommandé	BPS	3

Source : FranceAgriMer/ANMF/GEVES/ARVALIS 2010

* note de 1 à 9 : 1=très sensible - 9=résistant

* () : notation provisoire

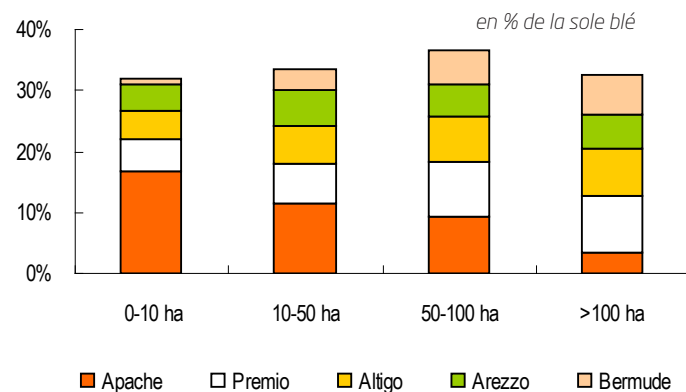
> Apache « assez résistante » à la fusariose

En matière de risque fusariose, la sensibilité variétale n'est qu'un des facteurs qui intervient derrière le climat à la floraison et la gestion des résidus de culture. Dans les situations les plus à risque, Apache reste une des seules variétés recommandées. Dans les autres situations, les variétés comme Premio, Altigo et Arezzo notées 5 ou 5,5 apportent également un plus vis-à-vis de ce critère.

> Les grandes exploitations cultivent Premio et Bermude

Apache est un blé majoritairement semé au sud-est d'une diagonale passant par Paris, zone où les exploitations sont de petite ou moyenne taille ; Premio et Bermude en revanche sont des blés qui sont mieux aptes à être semés au nord d'une horizontale passant par Paris, où les exploitations sont plus grandes.

Variétés selon la taille de la sole de blé

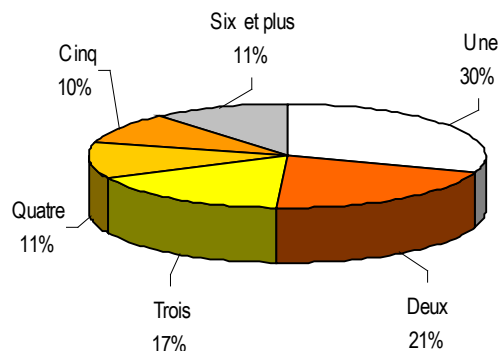


Source : FranceAgriMer

> Près d'un tiers des agriculteurs sème une seule variété

Le nombre moyen de variétés de blé tendre semées par exploitation est d'environ 3. Presque un tiers des agriculteurs enquêtés sème une seule variété, 21 % d'entre eux sèment deux variétés. Un tiers des agriculteurs sème quatre variétés et plus.

Répartition des exploitations selon le nombre de variétés



Source : FranceAgriMer

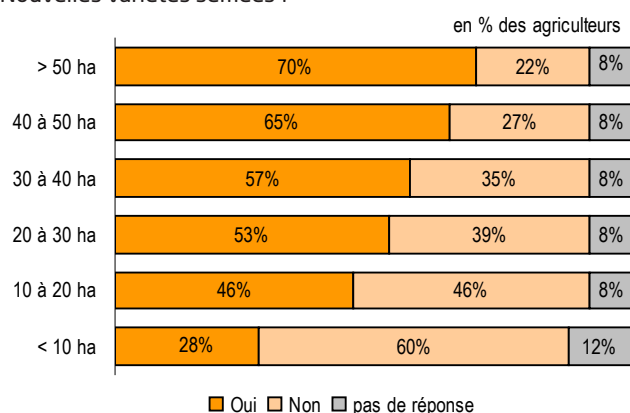
LES VARIÉTÉS CULTIVÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS CETTE ANNÉE

Des questions sur le renouvellement variétal ont été posées aux cultivateurs de blé tendre : « Y a-t-il des variétés que vous avez semées pour la première fois cette année ? Si oui, lesquelles et pourquoi ? ». Plusieurs critères peuvent être cités en réponse à cette question ouverte.

> Recherche de la nouveauté variable selon les structures

50 % des agriculteurs enquêtés déclarent avoir essayé au moins une nouvelle variété pour la récolte 2011. Cette volonté de nouveauté concerne surtout les grandes exploitations (plus de 50 ha de blé) avec 70 % déclarant au moins un nouveau semis. Les petites exploitations (moins de 10 ha) restent plus prudentes avec 28 % déclarant un nouveau semis.

Nouvelles variétés semées ?



Source : FranceAgriMer

> La préférence reste aux variétés récentes

Les dix variétés les plus cultivées pour une première fois sont généralement récentes : Arezzo, variété largement en tête dans ce classement, a été inscrite en 2008 de même que Boregar qui la suit. Altigo, troisième parmi les variétés nouvellement semées,

Les dix variétés les plus semées pour la première fois

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des semis (premiers semis)
Arezzo	2008	BPS	12%
Boregar	2008	BPS	7%
Altigo	2007	BP	6%
Barok	2009	BAU	5%
Hystar	2008	BP	4%
Expert	2008	BP	4%
Premio	2007	BPS	4%
Solehio	2009	BPS	3%
Scor	2009	BPS	2%
Trapez	2009	BP	2%
Autres variétés			51%

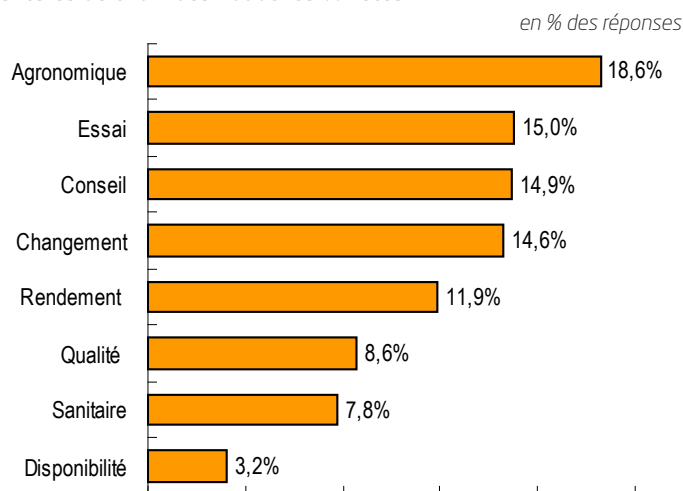
Source : FranceAgriMer

date de 2007. Les blés panifiables supérieurs sont bien représentés avec les deux premières nouvelles variétés ; on constate cependant la montée en puissance des variétés panifiables courantes (BP) dans les nouvelles variétés semées.

> Le critère agronomique en tête

Dans ¼ des cas, les exploitants ne donnent pas de raison à leur choix. Les principaux critères cités pour une variété nouvelle sont les critères agronomiques (18,6 %), les essais (15 %), les conseils (14,9 %), la volonté de changement (14,6 %), les rendements (11,9 %)... Dans les critères agronomiques ont été regroupés la date de semis, l'adaptation aux conditions climatiques locales, l'adaptation aux sols, la résistance à la verse, la tolérance à la mosaïque, à la cécidomyie, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus). Les conseils émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négociants), des chambres d'agriculture, des organismes techniques ou du voisinage. La volonté de changement, de renouvellement, de nouveauté ou de diversification est souvent citée. Le rendement mis en avant associe aussi les notions de potentiel et critères de productivité.

Critères de choix des nouvelles variétés



Source : FranceAgriMer

La qualité de la variété (les notions de poids spécifique, de qualité meunière, de blé BPS ou de débouché sont citées) est un critère qui revient dans plus de 8,6 % des réponses. Les exploitations sont soucieuses de renouvellement variétal, également pour la résistance aux maladies qui apparaît être une préoccupation exprimée de façon explicite par environ 7,8 % des cultivateurs cériéristes, afin de limiter le recours aux produits phytosanitaires ou les risques de développement de la fusariose.

LES CONTRATS DE PRODUCTION POUR LE BLÉ TENDRE

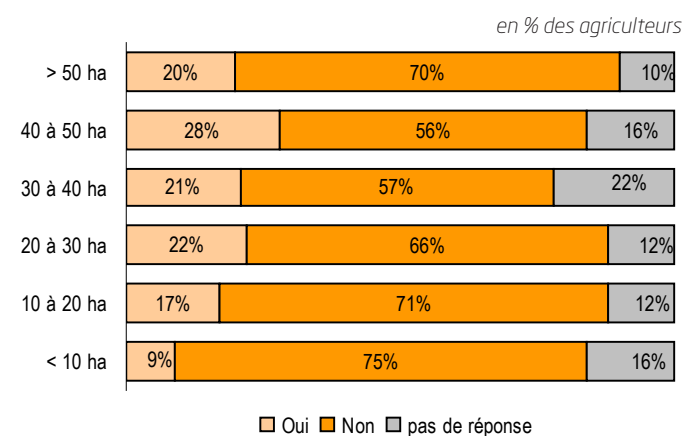
La contractualisation de la production de blé tendre a été étudiée via un second volet de questions : « Cultivez-vous du blé tendre sous contrat de production (hors semences) ? Si oui, combien d'hectares de blé tendre sont concernés dans votre exploitation ? Quelles variétés sont sous contrat ? »

> Les contrats de production plus fréquents dans les grandes exploitations

17 % des agriculteurs cultivant du blé tendre déclarent contractualiser tout ou partie de leur production. Les surfaces contractualisées (hors semences) ne concernent que 9,8 % de la sole de blé tendre.

La contractualisation est plus développée dans les grandes exploitations avec 20 % de contractants dans les exploitations de plus de 50 hectares de blé tendre contre 9 % dans les exploitations inférieures à 10 hectares de blé. Cependant la taille de l'exploitation ne semble pas être le seul facteur qui favorise la contractualisation ; ce sont les exploitants de 40-50 ha qui sont le plus fréquemment sous contrat (pour 28 % d'entre eux).

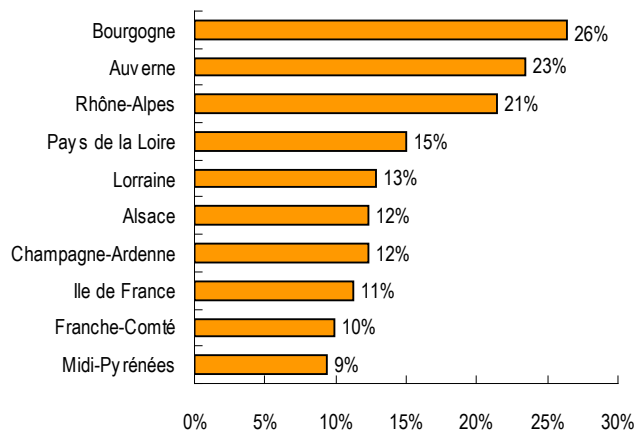
Part des contractants selon la taille de l'exploitation



Source : FranceAgriMer

La contractualisation concerne tout ou partie de la production de blé. En moyenne, l'agriculteur en contrat de production cultive une surface en blé tendre de 39 hectares dont 18,5 hectares sous contrat. 54 % des contractants engagent au moins la moitié de leur surface ; 25 % de contractants engagent moins du quart de leur surface. La contractualisation du blé constatée dans l'enquête est plus répandue dans les régions de Bourgogne, Auvergne, Rhône-Alpes.

Les dix premières régions par % des surfaces de blé contractualisées



Source : FranceAgriMer

> Variétés sous contrat, un choix de qualité

Le critère qualitatif est important dans le cadre contractuel : ainsi, les blés panifiables supérieurs (BPS) et les blés améliorants (BAF) sont plus représentés dans les contrats où ils représentent 84 % des blés à comparer aux 71 % du cadre général (avec et sans contrats).

Le choix variétal contractuel confirme presque le choix du cadre général. Apache est la plus souvent citée (15 % des cas) avec une longueur d'avance sur Arezzo (10 %) en fort progrès et Premio (7 %). Le succès contractuel de Apache, Arezzo et Premio explique pour une part la position de ces variétés dans la sole nationale (avec et sans contrat). Une variété ancienne comme Galibier (1992) apparaît dans ce classement contractuel comme blé améliorant.

Les dix premières variétés sous contrat

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des contrats
Apache	1998	BPS	15%
Arezzo	2008	BPS	10%
Premio	2007	BPS	7%
Bermude	2007	BPS	5%
Euclide	2007	BPS	4%
Alixan	2005	BPS	3%
Caphom	2001	BPS	3%
Altigo	2007	BP	3%
Bagou	2007	BB	3%
Galibier	1992	BAF	2%
Autres variétés			45%

Source : FranceAgriMer

Directeur de la publication : Fabien Bova

Rédaction : Unité Enquêtes et données filières / services des Bases d'information économique - O. Acher -

Fin de rédaction : 8 février 2011 / Atelier d'impression de l'Arborial

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.

MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce document ont été obtenus à partir d'une enquête réalisée par voie postale durant les mois de décembre 2010 et janvier 2011 chez 5 000 producteurs de blé tendre. Le taux de réponse utile est à ce jour de plus de 25 %.

Tous les ensemencements sont pris en compte quels que soient l'origine des semences utilisées et l'usage des blés, commercialisés ou non. Les données présentées dans cette publication sont issues d'un sondage sur un échantillon obtenu par tirage au sort aléatoire ; il faut considérer les résultats avec toute la prudence requise en matière de statistique descriptive. L'échantillon des réponses ayant une surface moyenne de blé (31,5 ha) supérieure à celle de l'échantillon enquêté (23 ha), les résultats ont été corrigés par la méthode de stratification par la taille des exploitations ; une extrapolation a été effectuée selon la strate des surfaces de chaque questionnaire reçu en fonction du rapport « échantillon national/échantillon en retour ».



FranceAgriMer / Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer
12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
tél. : +33 1 73 30 30 00 / fax : +33 1 73 30 30 30
© FranceAgriMer 2010
www.franceagrimer.fr / www.agriculture.gouv.fr